

Plan pluriannuel en matière d'accessibilité

Introduction et déclaration d'engagement

Dell Canada s'engage à respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « LAPHO ») et le *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* (le « RNAI »). Dell Canada est déterminée à répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées en temps opportun en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité.

Dell Canada a élaboré un plan pluriannuel en matière d'accessibilité qui précise la stratégie de l'entreprise pour prévenir et éliminer les obstacles et respecter ses obligations en vertu de la LAPHO. Le plan sera examiné et mis à jour par Dell Canada au moins une fois tous les cinq ans.

D'ici le 1^{er} janvier 2012, Dell Canada s'engage à prendre les mesures suivantes:

- Créer et maintenir une politique d'accessibilité pour informer ses employés, volontaires et clients de son engagement. Élaborer des formations pour ses employés afin d'offrir des services aux clients de toutes capacités. Tenir à jour des registres des dates d'achèvement des formations par les employés. Accueillir les animaux d'assistance et les personnes de soutien dans ses installations. Créer une plateforme accessible pour permettre aux individus de formuler des commentaires.
- Rendre publics des renseignements d'urgence et liés à la sécurité publique dans un format accessible sur demande.
- Fournir des renseignements d'urgence et liés à la sécurité aux employés lorsque l'entreprise est mise au courant de leurs besoins.

D'ici le 1^{er} janvier 2014, Dell Canada s'engage à prendre les mesures suivantes:

- Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel en matière d'accessibilité afin d'atteindre ses objectifs d'accessibilité.
- Communiquer ses politiques à ses employés et à ses clients.
- Publier son plan pluriannuel sur son site Web dans un format accessible.
- Transformer ses sites Web pour les rendre conformes au niveau A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du World Wide Web Consortium, afin qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées.

D'ici le 31 décembre 2014, Dell Canada s'engage à prendre la mesure suivante:

- Déposer un rapport de conformité sur l'accessibilité comme l'exige la LAPHO.

D'ici le 1^{er} janvier 2015, Dell Canada s'engage à prendre les mesures suivantes:

- Donner des formations à ses employés sur les lois d'accessibilité de l'Ontario et les exigences qui s'appliquent à leurs fonctions au sein de l'organisation pour assurer la conformité à la LAPHO.
- Tenir à jour des registres des dates d'achèvement des formations suivies par les employés.

D'ici le 1^{er} janvier 2016, Dell Canada s'engage à prendre les mesures suivantes:

- Élaborer des pratiques pour s'assurer que notre processus d'embauche, notre méthode de fidélisation et nos possibilités de perfectionnement professionnel sont accessibles.
- Préciser dans les offres d'emploi de Dell Canada que des mesures d'adaptation sont offertes aux candidats handicapés.
- Informer les candidats retenus pour l'évaluation du processus d'embauche que des mesures d'adaptation leur sont offertes.
- Informer les candidats des politiques d'adaptation de l'organisation au moment d'offrir l'emploi.
- Mettre en place un processus écrit pour l'élaboration de plans d'adaptation individuels pour les employés.
- Mettre en place et documenter un processus de reprise du travail pour les employés qui s'absentent en raison d'un handicap.

D'ici le 31 décembre 2017, Dell Canada s'engage à prendre la mesure suivante:

- Déposer un rapport de conformité sur l'accessibilité comme l'exige la LAPHO.

D'ici le 1^{er} janvier 2021, Dell Canada s'engage à prendre la mesure suivante:

- Travailler continuellement à l'amélioration de nos sites Web pour dépasser nos exigences des directives d'accessibilité du contenu Web (WCAG) 2.0 niveau AA du World Wide Web Consortium et s'efforcer d'atteindre le niveau 2.1 AA.

D'ici le 30 juin 2021, Dell Canada s'engage à prendre la mesure suivante:

- Déposer un rapport de conformité sur l'accessibilité comme l'exige la LAPHO.

D'ici le 31 décembre 2023, Dell Canada s'engage à prendre la mesure suivante:

- Déposer un rapport de conformité sur l'accessibilité comme l'exige la LAPHO.